
Normes comptables et crise financière, rôle et implications

Quels enseignements pour l'Algérie

Accounting standards and financial crisis, role and implications

What lessons for Algeria

D/ REMMACHE Kamel, Université –Skikda- algeria

Résumé :

La crise financière qui a secoué les marchés financiers américains et propagée à d'autres sphères financières dans le monde a ouvert des débats intenses sur la crédibilité du capitalisme en tant que modèle économique efficace avec toutes les conséquences sur la stabilité et la croissance économiques. Des causes sont avancées pour expliquer les origines de la crise, la régulation hâtive des crédits hypothécaires, la montée des instruments dérivés, les pratiques bancaires irresponsables sont quelque unes des causes de cette crise, dans ce travail nous allons mettre l'accent sur le rôle de la comptabilité dans la crise financière de 2008 en mettant en évidence l'effet de la juste valeur sur la qualité des états financiers établis par les institutions financières auxquelles la crise a vu le jour.

Mots clés : normes comptables, juste valeur, coût historique, financiarisation.

(jel) Classification:P10

Abstract

The financial crisis that triggered in the USA financial markets and propagated all over the stock markets in the world raised many questions about the credibility of capitalism as an efficient economic model with all the consequences on the economic stability and growth.

Various factors have been advanced to explain the roots of crisis, lax regulation on mortgage lending, the rise of derivatives instruments and irresponsible banking practices are some of the factors. In this paper we focus our attention on the role of accounting (IAS/IFRS) in the financial crisis with particular focus on the fair value accounting and its impact on the quality of financial statements disclosed by financial institutions in which the crisis took place.

Keywords: accounting standards, fair value accounting, HCA, financiarizaion

(jel) Classification:P10.

Revue de littérature

Beaucoup d'économistes plaident aujourd'hui pour un changement de modèle capitaliste Anglo-américain voire une réforme de la science économique (Joseph E. STIGLITZ, 2010), le stade du capitalisme tels que nous vivons aujourd'hui garde une place particulière au langage comptable, cet argument est expliqué par le fait que les réflexions économiques précédentes n'ont pas alloué grande chose à l'apport de la comptabilité dans l'économie, le capitalisme de type financier voit dans cette discipline un levier de confiance pour les actionnaires et un mécanisme du bon fonctionnement des marchés financiers (Frédéric Compin, 2006).

Les idées avancées par les économistes, dans leur quête à proposer des réponses aux origines de la crise récente, ne peuvent pas se limiter seulement dans les dysfonctionnements constatés dans l'industrie bancaire, la conception du monde ainsi que les rapports sociaux et environnementaux sont aussi des questions clés qui doivent être reconsidérées par les économistes et les philosophes lors du traitement de la crise. Encore, la manière de penser les notions de la valeur, telle qu'elle est perçue par l'école néoclassique, et celle de la richesse économiques sont invitées à être repensés (Perrin Jacques, 2011).

Les hypothèses selon lesquelles les marchés sont efficaces et s'autorégulent, sont rejetées en bloc et le dynamisme de l'économie doit s'appuyer sur l'association et la collaboration de l'Etat et du marché. La crise financière récente a mis en enjeu les fondements de la théorie néoclassique tels que entre autres le plein emploi, l'égalité entre l'offre et la demande ou bien encore la notion de rationalité. Le modèle de l'équilibre général (Walrassien) avancé par L. Walras (1874) selon lequel les prix et les quantités se déterminent en équilibrant l'offre et la demande, de même, les travaux de Arrow et Debreu viennent après, s'appuyant sur les postulats du modèle Walrassien, stipulent que les marchés sont complets et parfaits, les hypothèses avancées par les auteurs sur l'uniformité de tous les biens ou la complétude du marché se sont trouvés confrontées à des réalités contraires comme les échecs du marché ou bien leur équilibre.

La crise récente a accentué les débats sur la robustesse des politiques macro-économiques relevant des idées néoclassiques ou keynésiennes; la politique monétaire, de son tour, a gagné la préoccupation des économistes monétaristes ou keynésiens dans leur lutte contre l'inflation, les deux proposent des solutions pour le traitement de l'inflation mais le courant néokeynésien auquel est traitée la fragilité financière semble avoir gagné la bataille (Joseph E. STIGLITZ, 2010). C'est la bataille de la finance qui constitue de nos jours le sujet le plus débattu tant par les décideurs que par les académiciens sur la montée en puissance de la sphère financière et le rétrécissement de la sphère réelle avec toutes les incidences éventuelles sur les comportements des individus, les rapports sociaux et plus particulièrement les effets induits sur le langage comptable.

La crise financière récente (2008) a remis en cause la crédibilité des politiques adoptées dans les pays capitalistes en tête les USA; des questions ont été évoquées à propos de cette crise particulièrement sur l'incohérence des politiques proposées ou celles liées à la réforme du système de régulation comptable (Mervyn K. Lewis, 2009, Didier Marteau et Pascal Morand, 2010). Par conséquent, des explications sont avancées par les sphères académiques afin de mettre en évidence les origines de la crise, la régulation laxiste du marché

hypothécaire, la montée des instruments dérivés, l'émergence de certaines pratiques bancaires contestables et bien d'autres facteurs tels que les incitations managériales et l'avènement des normes comptables avec notamment l'effet de la juste valeur sur les actifs financiers des établissements bancaires (S.P. Kothari, R. Lester, 2010).

Le cadre comptable actuel a été aussi au cœur du débat du fait de son incapacité d'avoir anticipé la crise, les raisons de cet échec sont tout d'abord d'ordre méthodologique du fait de décalage persistant entre le monde de la recherche académique et celui de la comptabilité en action (Accounting in action), une autre raison est d'ordre théorique c'est-à-dire l'échec à comprendre les liens entre la comptabilité d'entreprise et les intentions des régulateurs (regulatory technologies) ainsi que les contextes macro-économique et politique dans lesquels la comptabilité s'opère (Patricia J. Arnold, 2009). L'évolution impressionnante des innovations bancaires a laissé d'ailleurs la comptabilité chercher de nouveau ses repères, les régulateurs et les experts comptables ont éprouvé des difficultés énormes à comprendre et vérifier les comptes des institutions financière (Farber André et Ginsburgh Victor, 2010), ce décalage entre la comptabilité et l'état du monde bancaire a soulevé des questions profondes sur la réforme de la comptabilité (Frédéric Compin, 2006) ainsi que son rôle dans la foule des crises financières récentes.

La crise financière a mis l'accent sur les principes fondateurs implicites de l'actuel système de normalisation comptable et la problématique de gouvernance des instances de normalisation entre le public et le privé. De ce fait, des voies se sont élevées pour envisager une autre gouvernance du mode de production des normes comptables qui rapproche davantage la responsabilité publique dans le champ de normalisation comptable (Didier Marteau et Pascal Morand, 2010).

La crise financière récente a ouvert encore le débat sur les méfaits ainsi que les bienfaits de la juste valeur comptable, les points qui semblent articuler le débat portent tout d'abord sur la controverse provenant de la confusion sur ce qui est nouveau et différent de la juste valeur, ensuite, tant qu'il y a des questions légitimes sur l'applicabilité du modèle marking to market au moment de la crise financière, il est moins évident que ces problèmes sollicitent la juste valeur comme stipulent les normes comptables IFRS ou US GAAP, encore, le coût historique ne semble pas constituer le remède et il existe un nombre de problèmes engendrés par la coût historique plus délicats que dans la juste valeur, un autre point du débat réside dans la difficulté d'inculper les normes relatives à la juste valeur en tant que telles, les problèmes de leur mise en œuvre semblent constituer un problème potentiel (Christian laux and Christian leuz, 2009).

Dans ce travail, nous allons mettre l'accent sur les dimensions comptables de la crise financière en mettant en évidence le décalage persistant entre les pratiques comptables et le monde des innovations financières où la comptabilité s'est trouvée plus que jamais sur le banc des accusés. Nous allons également évoquer la juste valeur comptable comme principe nouveau introduit par les nouvelles normes tout en retraçant les débats récents à son égard.

l. Les causes de la crise financière actuelle :

Bien que le point de départ de la crise puisse facilement être attribué à la crise des subprimes, l'identification des causes sous-jacentes s'avère plus complexe. La crise ne peut pas être réduite à une explication mono causale. Il s'agit plutôt d'une interaction complexe de plusieurs facteurs auxquels les experts attachent une importance différente. Notamment deux courants d'interprétation de la crise structurent la réponse politique au niveau mondial.

L'échec de la régulation et de la surveillance financière

Un premier courant d'explication interprète la crise principalement comme un échec du cadre régulateur et de surveillance financière. Selon cette version de la crise, les acteurs financiers opéraient dans des structures conduisant à une sous-évaluation des risques, voire à une prise excessive de risques.

Les défaillances de la gestion des risques au niveau des entreprises financières

L'une des défaillances réside dans les pratiques de rémunération encourageant la prise de risque et le court-termisme (J. Stiglitz, 2010) : des primes en options et actions sans restriction de « cash out » ; bonus liés à la performance annuelle des traders, etc.

➤ Une évaluation de risques inadaptée :

- L'exposition à des chocs systémiques sous-estimée par les modèles de risques.
- Des « stress-tests » (tests de résistance) trop souvent basés sur des présomptions de conditions économiques plus favorables qu'en réalité.
- La complexité et l'opacité de produits financiers compliquant l'évaluation de risques : la titrisation en est l'exemple le plus pertinent. Son modèle « originate and distribute » (octroi puis cession de crédits) limite l'intérêt de l'émetteur d'un crédit d'évaluer le risque proprement.
- Manque de transparence dans une grande partie des marchés financiers : les produits dérivés « de gré à gré » sont un exemple. Ces produits ne sont pas négociés sur les places boursières, mais de manière privée entre acheteurs et détenteurs.

Les pratiques régulatrices et de surveillance financière

- Le cadre régulateur a surestimé la capacité des banques à gérer les risques et, par conséquent, sous-estimé le niveau des fonds propres qu'elles devraient détenir.
- Trop d'attention portée à la régulation micro prudentielle d'institutions financières individuelles et négligence des développements plus généraux et des risques systémiques.
- Problèmes d'échange d'information et de coordination entre les différents acteurs de la surveillance financière. Il n'y avait pas de mécanisme garantissant qu'une identification de risques déclenche une prise de décision collective.

1.1 La crise comme conséquence de développements macroéconomiques

La crise financière mondiale a été précédée par une période de conditions économiques particulièrement favorables caractérisée par une liquidité abondante et des taux d'intérêts bas. Ces deux facteurs ont largement contribué à la crise financière. Ils ont été causés par une politique monétaire expansive dans les économies avancées et des déséquilibres macroéconomiques mondiaux. La politique monétaire « laxiste », notamment aux Etats-Unis après la crise « dot.com », a entraîné une expansion du crédit qui a stimulé la consommation et les investissements aux Etats-Unis. La bulle immobilière, dont l'éclatement se trouve

à l'origine de la crise financière récente, en était une conséquence. En même temps, des déséquilibres macro-économiques mondiaux se sont accrus au cours de la décennie précédant la crise. Ceux-ci se manifestent notamment par une augmentation du déficit du compte courant des Etats-Unis qui trouve son reflet dans les excédents en Asie (notamment la Chine) et les pays exportateurs de pétrole (Moyen-Orient, Russie).

2. Les conséquences de la crise à l'échelle mondiale

A cause de la crise financière, des difficultés persistantes obèrent la santé de l'économie : endettement, lenteur de la croissance dans les pays développés et problèmes d'accès aux financements pour les pays en développement. Les impacts les plus importants à l'échelle mondiale se sont fait ressentir dans les pays développés, notamment en Europe : des grandes banques européennes subissent l'effet de la crise.

Une autre conséquence de la crise est sa répercussion dans le reste de l'économie, entraînant une crise économique plus générale et plus profonde. Ce fut ainsi le début de la récession.

Les problèmes économiques découlant de la récession et de la crise ont généralement des impacts sociaux et structurels dans les secteurs importants de la société. Ils affectent le niveau de vie et limitent les besoins des individus dans ces secteurs.

Les répercussions sociales de la crise financière mondiale sont également très répandues et entraînent souvent une dégradation du niveau de vie de millions de personnes, en particulier dans les pays pauvres. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué que près d'un milliard de personnes au monde sont touchées par la faim. Par ailleurs, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a rapporté que plus de 200 millions de personnes sont au chômage.

Depuis décembre 2009, avec l'alerte de l'Union européenne sur les finances publiques de la Grèce, la zone euro est entrée en crise avec une dégradation de son système économique et financier qui, trois ans plus tard, n'a pas trouvé de solutions si ce n'est des politiques de rigueur destinées à réduire les déficits publics.

3 Leçons de la crise et réformes d'après-crise

La crise financière qui a débuté en 2007 a révélé que la politique monétaire devait intégrer un objectif de stabilité financière et que les institutions dont les difficultés risquaient de se propager à l'ensemble du système financier devaient être identifiées et surveillées. Elle a également montré qu'il était nécessaire, dans un contexte où les doctrines et les pratiques traditionnelles de gestion des crises financières sont en mutation, de mettre en place de nouvelles réglementations et des mécanismes de résolution des crises pour limiter l'aléa moral et le coût pour la collectivité des mesures de soutien. Plusieurs réformes sont ainsi menées au niveau global dans le domaine de la régulation financière. Dans l'Union européenne, celles-ci comprennent des changements de la législation, la création d'une nouvelle architecture de supervision et une transposition des nouvelles normes internationales. Un bilan en est dressé.

4. Les dimensions comptables de la crise financière

La comptabilité est le reflet des transactions faites par les entreprises¹, la façon dont les actifs et les passifs sont évalués ou mesurés revête une grande importance du moment qu'elle fait réagir un ensemble d'acteurs internes et externe de l'entité. Avec l'avènement des normes comptables, la philosophie de représentation des transactions a profondément changé, par exemple, le principe de prudence est largement malmené et on assiste des traitements permettant d'introduire dans les bilans des établissements financiers des bénéfices futurs sans aucune liaison avec l'évolution du marché. La mondialisation des échanges a beaucoup influencé non seulement le développement de la comptabilité mais également la nature de régulation et celle de normalisation comptable, la déréglementation des marchés à l'échelle internationale a ouvert la voie à l'émergence de certaines actions frauduleuses favorisées par les normes comptables et difficiles à anticiper par les pratiques managériales en place. Les scandales financiers qui ont secoué plusieurs économies capitalistes ont prouvé l'incapacité des systèmes de contrôle et de représentation comptable à se prémunir de telles dérives.

Depuis presque deux décennies, la comptabilité a progressivement fait l'objet de controverses et de débats intenses sur la crédibilité des principes en place à assurer l'instabilité des marchés et restaurer la confiance des investisseurs, les crises qui se sont succédées les une après les autres n'ont laissé entendre que l'incapacité des pratiques comptables à refléter les performances réelles des organisations.

La juste valeur comptable : les récents débats

La crise financière récente a inculpé la juste valeur comptable d'avoir joué un rôle amplificateur dans la l'évolution de la crise, les débats sur la juste valeur notamment ce qui concerne les politiques à suivre ont invité entre autres plusieurs institutions tels que le Congress Américain, la commission européenne ainsi que les régulateurs bancaire et comptable à travers le monde (Christian Laux, Christian Leuz, 2009). Les critiques évoquées montrent que la juste valeur comptable ou bien le modèle mark-to-market ont contribué sensiblement dans la crise financière particulièrement dans les institutions financières aux États-Unis et dans d'autres pays du monde. L'idée est de comptabiliser des actifs ou des instruments financiers à la valeur la plus proche possible d'une référence de marché ou d'une référence économique calculée en fonction d'indicateurs de marché. L'évaluation d'actifs financiers au cours du jour boursier va mettre les bilans des entreprises au risque des fluctuations boursières résultant d'aléas fondés sur des anticipations hasardeuses (Michel Capron et al 2005). La détermination de la juste valeur fait appel à trois cas qui peuvent se présenter comme suit (Nicolas VÉRON et al, 2009) :

- si, pour un actif ou un instrument financier, il existe un marché suffisamment liquide et profond, alors on prend le prix de marché comme valeur comptable : c'est le niveau 1, le mark to market ;

¹ Selon Michel Capron le reflet ici ne signifie pas la représentation idéale des événements économiques, la comptabilité cherche constamment à refléter la réalité mais pas toute la réalité ce qui renvoie à l'idée selon laquelle il n'y a pas de vérité comptable prouvée par les chiffres et détachée de toute considération socio-culturelles

- s'il n'y a pas de marché suffisamment liquide et profond pour l'instrument financier considéré mais s'il existe un instrument relativement comparable pour lequel on a un prix de marché acceptable, alors on prend comme valeur comptable le prix de marché de l'instrument comparable : c'est le niveau 2 ;
- dans les autres cas, on est obligé de construire un modèle qui va donner une valeur économique pour cet instrument financier : c'est le niveau 3, le mark to model.

Les alternatives suggérées à propos de la juste valeur s'alignent vers la prise en compte du coût historique en tant que méthode d'enregistrement des actifs, l'alternative pertinente dépend de la nature des actifs.

La juste valeur : les arguments clés

La juste valeur est une méthode de mesure des actifs et des passifs figurant dans les bilans des entités, elle est définie par l'IASB comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissantes dans des conditions de concurrence normale (IASB. 2008). L'utilisation des prix de marché implique l'existence d'un marché, cette situation est rarement réalisée car une partie importante des créances et des dettes des intermédiaires financiers ne fait pas recours à un marché. L'absence du marché ne signifie pas qu'il n'y a pas de valeur, il s'agit de se recourir aux certaines estimations sophistiquées, ce cas s'apparente aux certains instruments financiers exotiques mis sur le marché avant le déclenchement de la crise. Cette dichotomie de l'existence du marché ou non a fait l'attention de l'IASB, ce dernier a proposé les deux approches, le coût historique s'adresse à certains actifs et passifs alors que la juste valeur s'applique à d'autres catégories (Christian laux and christian leuz, 2009) tels que détaillées dans l'IAS 39 comme les actifs et passif détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Le coût historique est préconisé pour les prêts et créances détenus jusqu'à l'échéance. Lorsque la conjoncture n'est pas favorable, le reclassement de certains actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur vers le coût historique sera une solution pour atténuer l'impact de la crise sur les comptes (Farber André et Ginsburgh Victor, 2010).

Les partisans de la juste valeur avancent que les valeurs des actifs et passifs comptabilisés reflètent les conditions courantes du marché et fournissent des informations pertinentes ce qui augmente la transparence des états financiers et crée des situations correctives plus rapides. Les partisans montrent également qu'elle n'est pas coupable dans la crise du fait que les membres du G20 ont eux-mêmes souligné que ce sont ailleurs les défaillances majeures du secteur financier en matière de régulation et de supervision qui sont les premiers coupables de la crise de 2008.

Cependant, il est question de savoir dans quelle mesure la juste valeur peut conduire les institutions financières à se heurter dans des actions indésirables ? Ainsi, les détracteurs renvoient à la juste valeur le fait qu'elle n'est pas pertinente et éventuellement peut fausser la valeur des actifs détenus pour une longue période (Christian laux and christian leuz, 2009), les prix peuvent être altérés par les inefficiences du marché, par les décisions irrationnelles des investisseurs ou bien par les problèmes de liquidité. La juste valeur consacre une vision à court terme des actifs dont l'échéance est lointaine et peu liquide malgré

que ces titres constituent la majorité des actifs détenus par les établissements financiers (Robert OBERT, 2010).

Le coût historique : avantages et inconvénients

Vu les critiques destinées à la juste valeur comptable, la recherche sur l'alternative s'avère un objectif déterminant. L'enregistrement au coût historique signifie que les actifs entrent dans les comptes à leur prix d'acquisition ou bien au coût de revient ou encore en leur valeur d'apport. Dans cette perspective, peu de chercheurs préconisent l'application du coût historique pour les actifs liquides dans les banques alors que la majorité sollicite cette mesure pour les emprunts lorsqu'ils sont pris en leur maturité. En parallèle, s'il s'agit de suspendre la juste valeur pour les actifs non liquides au moment de la crise comme certains préconisent, la question est quelles valeurs doit-on utiliser à la place des anciennes. Dans certains temps, la juste valeur ne fournit pas des informations pertinentes mais dans certains cas aussi, le coût historique amorti ne les fournit pas encore. En plus, lorsque un investisseur compte détenir des actifs financiers jusqu'à leur échéance, il peut avoir un intérêt sur la valeur courante de ces actifs. Quand les régulateurs bancaires mettent les exigences du capital basées sur les pertes futures estimées au moment de la transaction, on les estimera pour ajuster le capital réglementaire lorsque les prévisions sur les pertes futures changent et non juste lorsque les pertes sont réalisées.

Il est surprenant que certains commentateurs semblent croire que le coût historique est une base solide pour les exigences du capital ou bien la liquidité d'un actif ne doit jouer aucun rôle quand les valeurs du marché et la liquidité jouent un rôle important dans la détermination des exigences collatérales (ongoing, collateral, margin). Les inefficiences éventuelles du marché s'apparentent à plusieurs facteurs et le coût historique ne semble constituer la seule alternative, le coût historique ne reflète pas la valeur courante essentielle d'un actif. En plus, il s'avère mieux de se recourir aux valeurs du marchés lorsque ces derniers sont illiquides et de les rajouter.

5. Rôle de la comptabilité dans la crise : un état des lieux

Le processus de titrisation et les avantages associés de la comptabilité pour certaines transactions se répercutent sur les valeurs surestimées des actifs et des passifs figurants dans les bilans des prêteurs des crédits suprimés. Quand les propriétaires cessent le paiement de leurs crédits hypothécaires, les actifs détenus sur les bilans des ces prêteurs disparaissent et les banques sont devenues incapables de couvrir leurs pertes. Dans le schéma 1 ci-dessous, les crédits hypothécaires sont pondérés à hauteur de 50% du risque, la banque se retrouve ainsi avec le niveau 1 des exigences du capital. Cependant, dans le cas de défaut de paiement, les crédits hypothécaires ne peuvent pas être considérés comme des actifs suffisants et la banque se trouve insolvable avec un capital significativement négatif.

Schéma 1 : les crédits hypothécaires avec la prise de risque et dans le cas de défaut de paiement

Scénario 1 : mortgages with 50% risk weighting scénario 6 : defaulted mortgages

<u>Assets</u>		<u>Liabilities</u>	
<u>Liabilities</u>			
Treasuries	25	Debt	196
196			
Mortgages	175		
		<u>Equity</u>	
		<u>Capital</u>	
			4
<u>Capital</u>	-171		
<u>Total</u>	<u>200</u>		<u>196</u>
196			

Capital ratio

Total capital			4
-171			
Risk weighted capital			
Treasuries	25	0%	-
Mortgages	175	50%	87.5

Total Risk-weighted capital 87.50

87.50

Tier 1 capital ratio 4.57%

- 195.43%

<u>Assets</u>			
Treasuries	25	Debt	
Mortgages	-		
<u>Total</u>	<u>25</u>		

Capital ratio

Total capital			
Risk weighted capital			
Treasuries	25	0%	-
Mortgages	175	50%	87.5

Total Risk-weighted capital

Tier 1 capital ratio

Source : S.P. Khotari, R. Lester, the role of accounting in the financial crisis : lessons for the future

Un autre exemple est l'acquisition de Countrywide, un géant prêteur des crédits hypothécaires, par la banque d'Amérique en 2008. Pendant l'acquisition, la banque est exigée de comptabiliser les prêts de cette société en juste valeur ce qui a éliminé effectivement tout le capital de celle-ci.

Pour les sociétés de portefeuilles qui investissent dans les produits MBS et CDOs, la norme Américaine 157 exige un ajustement du compte de résultat et celui du capital dès que les titres commencent à perdre leur valeur. A titre d'exemple, lorsque la valeur des actifs décline au niveau 2 les banques sont exigées de déprécier les titres disponibles à la vente (trading Securities) comme les ceux qui ont affecté directement le compte de résultat et la classe des capitaux propres figurant dans les bilans. Un nombre de banques qui n'ont pas été originaires de crédits suprimés mais plutôt investissant dans les MBS et les CDOs ont aussi subi une baisse de leur capital et étaient contraintes de vendre leurs actifs pour se mettre aux exigences réglementaires niveau 1 et 2.

La juste valeur comptable contribue-t-elle à l'éclatement de la crise ?

Des débats intenses sont animés sur la question de la juste valeur et son implication dans la crise, les adversaires stipulent que la crise est la résultante d'un nombre de facteurs tels que les politiques laxistes au sein du management de risques, la négligence des régulateurs, l'insensibilité des analystes, les renseignements insuffisants à la portée des emprunteurs et des prêteurs avides au profit. Les adversaires soulignent aussi le fait que la juste valeur si elle est bien mise en place, elle fournit des informations plus claires et ponctuelles aux investisseurs sur la santé financière des banques au moment où la crise est éclatée. Dans ce contexte, il semble difficile de croire que le coût historique pourra être la mesure pertinente pour évaluer l'ampleur de la crise des suprimés, s'émergent de ce problème la question de la mise en place des moyens de mesure qui représente ici l'un des sujets clés de la crise (S.P. Khotari, R. Lester, 2010).

Pour certains, les normes liées à la juste valeur ne semblent pas être le coupable derrière la crise financière, les règles comptables ont reflété souvent quelques tensions entre les normes existantes qui sont écrites pour retracer d'une part la performance passée et d'autre part les demandes du marché pour les indicateurs d'évaluation. La juste valeur comptable en est un exemple d'une passerelle entre ces demandes. Cependant, il est à noter que la mise en place inadéquate ainsi que la mauvaise application des normes relatives aux institutions bancaires (Christian laux and christian leuz, 2009), les **titrisants** (securitizers) et les investisseurs sont les facteurs éclatant la crise.

Tout d'abord, lorsque les prêteurs étaient insouciant, le reporting des bénéfices immédiats sur la titrisation a facilité et incité davantage l'activité des prêts hypothécaires. Si les normes liées à la juste valeur ont été correctement et préalablement mises en place, les bénéfices tirés de la titrisation n'auraient pu être que minimes, et la somme adéquate des **loan loss reserves** ainsi que les obligations rachetées seront comptabilisés dans les bilans pour réduire ainsi les valeurs surestimées des actifs. Bien que les états financiers ne rapportent pas les rendements gonflés, plusieurs incitations managériales qui ont persisté la prise de risque derrière les prêts suprimés et les titrisations seront atténuées.

Ensuite, à cause de la mauvaise mise en place des normes liées à la juste valeur, les références : 1 et 2 adoptées par les institutions financières ont été incorrectes. Lorsque les clients commencent à cesser le paiement de leurs crédits, les firmes sont penchées vers le niveau 3 pour l'estimation de la juste valeur plutôt que d'ajuster les références 1 et 2. L'habileté des banques de se recourir aux modèles du management interne pour évaluer les justes valeurs des actifs a laissé celles-ci continuer davantage d'assumer le risque. En plus, la mauvaise application de la juste valeur en ce moment là a probablement écarté toute intervention en matière de régulation. En effet, la crise financière s'aggrave encore lorsque les évaluations appartenant au niveau 1 et 2 ne sont pas mises à jour et que le conservatisme comptable ne s'applique pas assez rapidement.

Finalement, la comptabilisation inévitable et éventuelle des pertes conformément aux normes de la juste valeur niveaux 1 et 2 a probablement maintenu les ventes enflammées (fire sales) et la baisse de la somme ainsi que la valeur du capital des banques. La faible mise en place suivie d'une application retardée des normes ont exacerbé les effets de la crise.

6. Et l'Algérie dans tout cela...

Les réformes engagées par les pouvoirs publics depuis la fin des années 80 n'ont pas atteint les objectifs escomptés en termes de croissance et de développement économiques vers l'économie de marché. Aujourd'hui, l'Algérie compte parmi les pays largement dépendants des hydrocarbures où les exportations représentent plus de 98% du revenu global. Nombre d'experts souligne que la crise en Algérie est celle du système économique dans sa globalité (A. BOUZIDI, 1999).

A l'instar de nombreux pays notamment nord Africains, l'Algérie dispose des ressources naturelles énormes. Cette caractéristique n'a pas généré malheureusement le bien être et la croissance économique du pays. Le recours massif aux hydrocarbures, une ressource très volatile et flottante sur le marché mondial, a mis en péril notre économie particulièrement en l'absence d'une stratégie économique diversifiée et intégrée qui rassemble tous les facteurs clés de succès. Cette réalité est plus brûlante notamment avec la mondialisation des échanges qui fait que chaque pays cherche à maximiser les avantages et diminuer les coûts en gardant les intérêts suprêmes.

L'adoption des normes comptables internationale (IAS/IFRS) reflétait l'un des aspects de la mondialisation parce que l'uniformisation du langage comptable à travers le monde va faciliter les flux d'investissement et rendre les marchés financiers plus homogènes. Tous les pays du monde, en tête les pays capitalistes, ont introduit le référentiel comptable international pour prévaloir plus de transparence et de pertinence dans les états financiers et instaurer la confiance dans les marchés financiers. L'Algérie a songé à rejoindre ledit référentiel en 1998 mais après des années de réforme, l'entrée en vigueur a été faite en 2010 après un report d'une année (le texte d'application pratique a été publié en 2009). Le nouveau système comptable (SCF) a été adopté dans un moment où l'environnement économique et institutionnel n'était pas adéquat avec un système qui puise son fondement théorique et conceptuel du référentiel international de l'IASB.

La question de savoir dans quelle mesure les normes IAS/IFRS impactent les entités économiques opérant en l'Algérie peut être traitée sous l'angle de l'approche contextuelle. Les normes IAS/IFRS, dès leur adoption en Europe, ne concernaient en premier lieu que les entités cotées en Bourse. Les PME/PMI étaient écartées du projet et une demande fut transmise à l'IASB pour préparer un corps des normes spécifiques aux PME/PMI. En Algérie, bien que la forme juridique dominante soit les sociétés familiales, le SCF est introduit et touché toutes entités sans discrimination malgré l'absence de l'esprit actionnarial chez nos acteurs économiques et la fragilité organisationnelle de nos entreprises. Les entreprises Algériennes ne sont pas préparées pour profiter à bien les avantages du SCF. La vaste majorité de nos entreprises établit les états financiers à l'œil de l'administration fiscale ce qui signifie que l'objectif du cadre conceptuel qui stipule que les destinataires des états financiers sont les investisseurs n'a pas vu le jour en Algérie à l'exception de certains cas.

L'absence d'un marché financier actif a beaucoup empêché la nouvelle comptabilité de prospérer. Les entreprises ne communiquent pas leurs états financiers par simple raison que les opportunités d'investissement sont minimes et l'incitation à demander les informations financières contenues dans les états

financiers est extrêmement absente. De même, le basculement vers le SCF n'était perçu qu'un changement de nomenclature comptable et n'a pas reflété profondément la réalité des organisations du fait de l'incapacité des préparateurs des états financiers à maîtriser le SCF (Boubir, 2015).

Tous les constats précités conduisent à dire que les normes comptables internationales n'entraînent aucun effet sur les entités économiques algériennes qui restent à l'abri de la mondialisation comptable. La crise financière récente a prospéré dans les milieux bancaire et financier suite à des pratiques sophistiquées comme les titrisations et les hedge funds. En Algérie, le contexte économique n'est pas propice à l'évolution des normes actuelles et par conséquent à l'émergence de ces pratiques financières innovantes qui déstabilisent les marchés. Une telle réforme devrait d'abord cibler les cadres économique et institutionnel dans lesquels les nouvelles normes doivent cohabiter et évoluer. Les aléas qui pourront éventuellement gager notre économie proviennent uniquement de la dépendance excessive à la rente pétrolière. Dans les dernières années, avec la volatilité récurrente des cours pétroliers, la nécessité de chercher d'autres alternatives est plus que jamais une priorité stratégique et décisive qui prend en compte les besoins aussi bien des générations actuelle et future.

Bibliographie

- Michel Capron et al.** 2005. *Les Normes Comptables Internationales: Instruments Du Capitalisme Financier*. Paris.
- Alnoor Bhimani.** 2008. "The Role of a Crisis in Reshaping the Role of Accounting." *J. Account. Public Policy*, 27, 444–54.
- Butaci Casian, Badea Marius,** Origine et Impact de la crise des subprime, pp : 131-132
- Frédéric Compin.** 2006. "Réformer Le Langage Comptable, Une Nécessaire Utopie Pour Sauver...Le Capitalisme Financier ? ." *Revue du MAUSS*, 27, 421-27.
- Perrin Jacques.** 2011. "Repenser La Valeur Économique Pour Concevoir D'autres Modes De Développement." *De Boeck Université | Innovations*, 36, 159-78.
- Didier Marteau et Pascal Morand.** 2010. "Normes Comptables Et Crise Financière: Proposition Pour Une Réforme Du Système De Régulation Comptable," France: ESCP Europe,
- Nicolas VÉRON et al.** 2009. "Crise Financière: Le Principe De La Faire Value: Vrai Ou Faux Coupable," *Vie des Affaires. France École de Paris du management*, 1-15.
- Patricia J. Arnold** 2009. "Global Financial Crisis: The Challenge to Accounting Research." *Accounting, Organizations and Society*, 34, 803–09.
- Christian laux and christian leuz.** 2009. "The Crisis of Fair Value Accounting: Making Sense of the Recent Debate." *accounting, organizations and society*, 34, 826-34.
- Mervyn K. Lewis,** 2009. "The Origins of the Sub-Prime Crisis: Inappropriate Policies, Regulations, or Both?" *Accounting Forum*, 33, 114–26.
- Robert OBERT,** 2010, *normes comptable et crise financière*, RFC 429, pp 1-6
- Joseph E. STIGLITZ,** 2010. *Le Triomphe De La Cupidité. les liens qui libèrent*
- Farber André et Ginsburgh Victor,** 2010, "Crise financière et normes comptables", *Reflète et perspectives de la vie économique*, 2010/1 Tome XLIX, p. 23-30.

Abdelmadjid BOUZIDI In « les années 90 de l'économie Algérienne, les limites des politiques conjoncturelles », ENAG Editions 1999

Djelloul BOUBIR, les provisions comptables en SCF-IFRS, fondements théoriques et exercices applicatifs, traitement comptable et fiscal, test de connaissance, Laser plus, 2015.